

Les bourses Saint-Denis sur son 31

présentées
par

 **Desjardins**
Caisse du Plateau-Mont-Royal



Soutenu par

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 

et

RUESTDENIS
DE GILFORD À ROY

Guide du participant





La Rue Saint-Denis

Située au cœur du Plateau-Mont-Royal, la rue Saint-Denis se démarque par une architecture unique. L'artère offre une expérience unique de magasinage avec ses commerces indépendants et originaux. C'est un lieu de rencontre où il fait bon se promener et se divertir. La rue Saint-Denis est une destination prisée, tant pour l'art de vivre que la culture francophone de Montréal. Outre ses qualités intrinsèques, la rue Saint-Denis présente des opportunités de développement: soutien à la rénovation et à la revitalisation, offre diversifiée de locaux commerciaux, association de commerçants proactive, etc. Pour les gens d'affaires désirant avoir pignon sur rue, Saint-Denis est une artère incontournable. Les commerçants actuels évoluent dans un cadre culturel important, avec la présence du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, du Théâtre du Rideau Vert ainsi que de plusieurs salles de spectacles et commerces dédiés aux arts et à la culture. Ses terrasses invitantes, ses nombreux restaurants, bars et cafés animent et créent une ambiance festive sur la rue.

Remerciements

La Société de développement commercial de la rue Saint-Denis remercie chaleureusement la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal pour sa collaboration et son soutien envers les gens d'affaires de la rue Saint-Denis. En octroyant des bourses aux membres de la SDC, la Caisse reconnaît la présence et le travail des entrepreneurs établis sur cette artère commerciale et encourage la transition écologique ainsi que la revitalisation de ce secteur clé de Montréal. La SDC tient également à exprimer sa gratitude envers l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour son appui à ce projet.



Présentation des bourses

Les Bourses Saint-Denis sur son 31 représentent un levier stratégique dans une démarche de revitalisation audacieuse du territoire. Ces dernières viennent illustrer la volonté de s'engager dans un tournant écologique de la rue Saint-Denis venant déminéraliser et verdir son territoire. En parallèle, elles viendront valoriser l'esthétique des enseignes tout en préservant le patrimoine architectural, renforçant ainsi l'identité de la rue et le sentiment d'appartenance des commerçants. Cela vient contribuer par extension à un meilleur achalandage des commerces et de la rue.

Objectifs

- Service aux membres et développement économique :
 - Aider à la revitalisation de la rue Saint-Denis
 - Renforcer l'attractivité des commerces
 - Bonifier l'expérience visiteur de la rue
- Amélioration de la perception du milieu
 - Sentiment de sécurité
 - Vandalisme en baisse
- Écologique
 - Lutte contre les îlots de chaleur et désimperméabilisation des sols
 - Déminéralisation de la rue

Au vu de ces objectifs, les bourses Saint-Denis sur son 31, viennent démontrer l'importance que porte la SDC au développement de son territoire.

Prix des bourses

Le total des bourses est de 25 000 \$ réparties en 4 thématiques divisées en 8 bourses , dont quatre sont couvertes par notre partenaire, La Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal :

- 1x10 000 \$
- 1x 5000 \$
- 2x 2500 \$
- 4x1250 \$



Note : Les dépenses admissibles pour chaque bourse sont mentionnées dans le règlement.

Bourse Desjardins " Déminéralisation et Verdissement " **10 000 \$**

Définition

Soutenir des initiatives visant à réduire les surfaces imperméables et minéralisées en milieu urbain. Ces projets devraient se concentrer sur la création d'espaces verts, la promotion de la biodiversité et la mise en place de solutions pour réduire les îlots de chaleur. La réduction des surfaces perméables vient alors permettre l'introduction intensive de végétation.

Objectifs

- Lutter contre les îlots de chaleur
- Verdissement
- Améliorer la qualité de l'air
- Bonifier la qualité visuelle du territoire
- Améliorer l'expérience visiteur de la rue Saint-Denis
- Réduire la part des surfaces imperméables sur Saint-Denis

Exemples de projets

Enlèvement de revêtements bétonné pour un sol alvéolé

Bourse Desjardins " Verdissement permanent " **5 000 \$**

Définition

Encourager des projets de verdissement urbain qui se concentrent principalement sur l'introduction de végétation, la lutte contre les îlots de chaleur et l'amélioration de la qualité de l'air. Ces projets devraient mettre en œuvre des solutions innovantes pour augmenter la présence de la végétation en milieu urbain.



Objectifs

- Lutter contre les îlots de chaleur
- Verdissement
- Bonifier la qualité visuelle du territoire
- Améliorer l'expérience visiteur de la rue Saint-Denis

Exemples de projet

Façade végétalisée, verdissement permanent de terrasse

Bourse Desjardins " Aménagements urbains créatifs et espaces de rencontres "

2 500 \$ (x2)

Définition

Soutenir des projets qui améliorent l'esthétique et l'attrait de l'espace urbain grâce à des éléments tels que le mobilier urbain, les œuvres d'art public, les bancs, ainsi que la création d'espaces de rencontres conviviaux. Ce type d'aménagement doit être accessible à tous.

Objectifs

- Créer une ambiance singulière et distinctive propre à la rue Saint-Denis.
- Création d'un esprit des lieux
- Améliorer l'attrait et l'esthétique de l'espace urbain
- Améliorer l'expérience des visiteurs de la rue Saint-Denis
- Rassembler les communautés

Exemples de projets

Placotoirs, mobilier ludique, oeuvre d'art



Bourse "Enseignes et devantures attrayantes"

1 250 \$ (x4)

Définition

Soutenir les commerces locaux en subventionnant des améliorations esthétiques à leurs devantures, y compris les enseignes, les vitrines et autres éléments. Ces aménagements devraient contribuer à renforcer l'attrait de la rue, à créer une expérience positive pour les visiteurs et à promouvoir le commerce et le développement local.

Objectifs

- Renforcer la perception de dynamisme commercial
- Renforcer le sentiment de sécurité dans la rue
- Accroître la fréquentation de la rue
- Donner plus de visibilité aux commerces
- Promouvoir davantage le commerce local

Exemples de projets

Installation d'enseigne, réhabilitation d'un auvent existant

Admissibilité

- Avoir un commerce établi sur Saint-Denis, entre Gilford et Roy, lors du dépôt de la candidature ;
- Avoir acquitté sa cotisation SDC pour l'année en cours et des années précédentes (le cas échéant) ;
- Le commerce ne doit pas appartenir à une succursale, une filiale ou une entreprise franchisée qui fait partie d'un réseau comptant plus de cinq succursales, filiales ou entreprises franchisées.



Processus d'évaluation des candidatures

Le jury d'évaluation sera composé d'au moins 4 personnes.

- 2 partenaires commanditaires
- 1 Commissaire en développement économique
- 1 personne en aménagement

Par souci d'équité et d'impartialité il n'y aura aucun membre, employé ou administrateur de la SDC impliqué dans le jury.

La période d'inscription du concours de bourses se déroule du 15 janvier 2024 au 31 mars 2024 inclusivement. Les délibérations du jury pour l'évaluation des dossiers se feront du 31 mars 2024 au 15 avril 2024. Les lauréats des bourses seront annoncés lors d'une soirée, la semaine du 29 avril 2024.

La SDC se réserve le droit de prolonger la période d'inscription du concours de bourses au besoin.

Critères d'évaluation

- Visible de l'artère commerciale (30%)
- Démonstration de la préoccupation du développement durable dans la réalisation du projet (25%)
- Bonne intégration des éléments au contexte paysager/urbain/patrimonial existant (20%)
- Potentiel attractif et esthétique du projet (15%)
- Qualité du dossier et appréciation globale (10%)



Conditions

- Il est de la responsabilité de chaque candidat de s'assurer de la conformité du dossier soumis ; notamment avec le plan d'urbanisme , le plan d'Intégration et d'implantation paysagère, et le règlement sur la protection et autres documents réglementaires;
- Les bourses peuvent couvrir jusqu'à un maximum de 80% du coût total du projet d'affaire;
- Les travaux d'un commerçant ne peuvent pas se situer dans la cour arrière ou en intérieur;
- Les candidats doivent s'engager à demander les permis nécessaires pour la réalisation de leurs aménagements ;
- Les travaux doivent être complétés tout au plus 18 mois après l'annonce des lauréats des bourses. La SDC procédera à l'inspection des travaux avant de verser la subvention. Le but étant de vérifier que le plan d'aménagement soumis a été effectué en totalité et conformément aux conditions de la bourse ;
- La SDC / Le partenaire s'engage par la suite à verser dans un délai d'au plus 30 jours suivant inspection des travaux ;
- Les candidats, en participant au concours acceptent que des images soient prises par la SDC et/ou les organisateurs partenaires du concours. Ils acceptent également le fait que ces images pourront être utilisées par la SDC et/ou les partenaires organisateurs du concours dans le cadre de toute publication ou autre activité, ceci pour une durée illimitée ;
- Le candidat doit, dans l'éventualité où il est sélectionné pour obtenir une bourse, accepter d'effectuer un suivi tout au long de la réalisation du projet avec la SDC Pignons rue Saint-Denis ;
- Les rassemblements de commerçants sont autorisés et encouragés à déposer un projet commun ;
- Le comité de sélection n'est pas tenu d'examiner un dossier jugé non conforme ;
- La SDC et les partenaires ne sont en aucun cas tenus de remettre les bourses si aucun dossier n'est jugé admissible par le jury.



Documents obligatoires

- Formulaire d'inscription
 - Informations sur le.s demandeur.s
 - Informations sur la/les adresse.s faisant l'objet de la candidature
 - Description du projet
 - Structure financière du projet
 - Déclaration du candidat
- Plan d'aménagement et visuels
 - Carte de localisation
 - Essences souhaitées si végétaux
 - Des dessins, des photomontages ou des perspectives illustrant la relation du projet avec les constructions voisines et avec les éléments du domaine public
 - Des photographies du bâtiment visé par la demande et de son contexte (cours et bâtiments voisins)
- Si le demandeur est un propriétaire :
 - Un document établissant qu'il est le propriétaire du bâtiment/terrain visé par la demande selon l'inscription au registre foncier ou, le cas échéant, une copie d'une offre d'achat acceptée en bonne et due forme
 - Un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant
- Si le demandeur est un locataire :
 - Une copie de son bail ou, le cas échéant, une copie d'une offre de location acceptée en bonne et due forme, relatif au bâtiment ou à la partie de bâtiment visé par la demande
 - Un document attestant que le propriétaire du bâtiment visé consent aux travaux

Les documents doivent être soumis en format électronique (PDF ou JPEG).



Considérations particulières

5 points supplémentaires seront accordés aux projets réalisés dans les lieux suivants :

- Immeuble patrimonial cité (juridiction provinciale)
- Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale)

Projet exclus

- Entreprises à caractère sexuel, religieux, politique ou dont les activités portent à controverse (jeux de guerre, boutique de prêt sur gages, etc.).
- Projets dont les travaux ont débuté avant la date d'annonce du concours de bourses
- Travaux situés à l'intérieur
- Travaux situés dans les cours intérieures cours arrières

Comment déposer ma demande ?

- Remplissez le formulaire d'Inscription disponible sur la plateforme des membres
- Déposez vos documents dans l'espace dédié sur la plateforme de dépôt de candidatures : <https://forms.gle/g6V7LXXkoDvKdyvQ9>

Documents utiles à consulter

- [Règlement d'Urbanisme du Plateau-Mont-Royal](#)
- [Guide de design du Plateau-Mont-Royal](#)
- [Plan d'implantation et d'intégration architecturale du Plateau-Mont-Royal](#)